



Convocation débat contradictoire

Par **Farisalouab**, le 11/11/2024 à 04:48

Bonjour,

Mon conjoint avait un bracelet électronique pour 10 mois.

Entre temps et pendant ses heures autorisées de sorties, il as été incarcéré pour 6 mois pour détention de stupéfiants.

Il doit prochainement passer en débat contradictoire pour savoir s'il resteras en prison pour les 8 mois restants du bracelet.

Nous avons une fille, pourras t'il terminer sa peine avec le bracelet ou termineras t'il celle ci en prison?

Merci.

Par **Isadore**, le 11/11/2024 à 07:17

Bonjour,

Nous ne pouvons évidemment pas répondre à cette question qui sera tranchée lors de l'audience.

La seule chose que l'on peut dire est que votre mari doit arrêter définitivement de consommer des stupéfiants et se tenir à carreau s'il veut éviter de retourner en prison.

Et pour le reste il doit écouter son avocat.

Par **Farisalouab**, le 11/11/2024 à 10:43

Bonjour,

Oui, il essaye d'arrêter tous les jours et avait rdv avec un addictologue seulement là il est en prison

Le bracelet as était posé pour une autre affaire.

J'aimerais pouvoir avoir un peu d'espoir en me disant peut être qu'il auras une chance à cette audience.

Les 6 mois il l'est feras en prison c'est sûr. Mais les 8 mois restants du bracelet je ne sais pas.

Qu'en pensez vous?

Merci.